

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
En date du 25 avril 2022 à 18 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Irène CONFESSON TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Jean-Baptiste MARTINOT, Gérard MOYNE, Armando PEREIRA, Jean-Paul ROUGEOT et Laurent WOOG.

Excusée : Marie-Pierre PORTE.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 heures 10.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Jean-François FICHET

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ventilation en cours de séance.

1 - Approbation du procès-verbal du 7 mars 2022

Un conseiller absent lors de la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2021, n'ayant pas donné pouvoir et étant absent lors de la visite du site le 1er avril 2022, a souhaité faire part de ses propositions concernant la donation Lapalus, ainsi que la soi-disant faible fréquentation du secrétariat de mairie. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers qui ont validé à l'unanimité la donation Lapalus (délibération n°40-2021) et confirme que la donation Lapalus sera respectée à la lettre, suivant les souhaits du donateur de faire une mairie, sous peine de remettre en cause la donation pour non-respect des conditions.

Monsieur le Maire précise que le secrétariat d'une mairie est le point central d'accueil du public dans chaque commune de France. Monsieur le Maire soutient le travail exemplaire, courageux, aimable et compétent effectué par l'ensemble des secrétaires de mairie de France. Notre secrétaire réalise avec compétence et professionnalisme l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Les propositions de notre collègue sont irréalisables du point de vue financier pour notre commune, cf courriel du 27/03/2022 adressé à l'ensemble des conseillers municipaux :

« Bonjour à toutes et à tous

Lors de la dernière réunion de conseil, j'avais émis un doute sur pas pertinence du projet mairie par rapport à un projet école-garderie-cdi-bibliothèque .Un tel projet mérite d'être mûrement réfléchi avant sa mise en place. À ma demande, je souhaitais que mes propos soient rapportés mots pour mots sur le compte rendu du conseil mais après consultation de celui-ci, ils n'ont pas été mentionnés. Merci de prendre en compte ma remarque étant persuadé qu'il s'agit d'un oubli involontaire
À bientôt »

Ce conseiller souhaite que son intervention concernant la donation LAPALUS soit intégrée au compte-rendu et en propose le libellé suivant :

« Concernant la donation Lapalus, j'aurais souhaité que soit fait une étude comparative entre le projet Mairie (peu fréquentée à Mazille) et le projet de transfert de l'école (sans création de groupe scolaire), la bibliothèque, combinée à la création d'une garderie. Cette dernière étant établie provisoirement dans une salle des fêtes. La Mairie actuelle aurait pu être transférée à la place de l'école, lieu adapté aux personnes à mobilité réduite. »

Cet ajout étant validé, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 7 mars est adopté à l'unanimité des personnes présentes le 7 mars 2022.

2- TRAVAUX VOIRIE 2022

Monsieur le Maire présente les chiffrages provisoires réalisés par le cabinet 2AGE en charge du groupement de commande Voirie. Ce chiffrage porte sur 2 secteurs : route de la Ville et chemin Vers le Bois. Il propose de reporter les travaux prévus route de la Ville, car le secteur est en attente de travaux d'installation de la fibre optique.

Concernant le chemin Vers le Bois, 3 devis ont été réalisés :

EUROVIA 7 138,00 € HT

THIVENT 6 525,00 € HT

La commission voirie devra se réunir sur place avec les entreprises concernées afin d'obtenir des informations complémentaires concernant les points suivants :

- Plan de récolement, fiches techniques (matériaux, charges supportées par le chemin avec 10 cm de 31,5)
- Repérage des réseaux
- Empierrement faible de 10cm
- Garanties
- Curage des accotements en herbe
- Bourrelet enrobé de 10cm ?
- Voir les deux parties du mur effondrées

2 AGE 24 550,00 € HT (création de voirie avec enrobé bicouche)

Monsieur le Maire propose de financer ces travaux en utilisant le PACTE budgétaire de la communauté de communes, ce qui représente une subvention de 12 016 € pour l'année 2022, en fonction des travaux retenus.

Une discussion s'engage sur le nature des travaux à effectuer sur ce chemin : reprofilage et empierrement sur 10 cm, enrobé non bitumé ou réalisation d'un enrobé bicouche.

Après étude des devis et discussion, le conseil municipal, par 7 voix contre et 3 abstentions, décide de ne pas goudronner le chemin Vers le Bois et de demander à 2 AGE un devis correspondant.

3 – RODP Orange 2022

Monsieur le Maire informe le conseil que la redevance d'occupation du domaine public communal par les réseaux et ouvrages de télécommunication au titre de l'année 2022 s'élève à 741 €.

4- DEMANDE DE SUBVENTIONS 2022

Deux demandes de subventions ont été adressées à la commune.

Après étude, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ***Ecole de Mazille : 150 € pour l'achat de plants et de matériel de jardin.***
- ***MFR Etang sur Arroux (un élève de Mazille) : 50 € pour les activités extra scolaires.***

5- CEREMONIE DU 8 MAI 1945

L'ensemble des habitants est invité à la cérémonie qui se tiendra à 11 heures dimanche 8 mai. Le verre de l'amitié sera ensuite servi à La Priale.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Plantations

Vers le parking du cimetière, une plantation de ligneux et de rosiers rugosa est à l'étude, pour réalisation à l'automne.

SIRTOM – Bacs jaunes

Des couvercles sont à changer. Un courrier va être adressé au SIRTOM.

Chauffe-eau de l'école

Le projet d'équiper les robinets de la salle de classe afin de fournir de l'eau tiède aux élèves est suspendu, en attente de la réglementation liée à la prévention de la légionellose. Le dossier sera géré par la commission bâtiments.

Toilettes publiques

Le dossier sera envoyé à l'Architecte des Bâtiments de France pour accord.

Demande de l'AIC

La plaque indiquant la route de Charly a été volée. Celle-ci ne sera pas remplacée. L'AIC a fait la demande d'acquérir le poteau tenant ladite plaque pour la signalisation handicapée à Charly. Le conseil municipal valide la demande.

Camp Scouts

Des scouts seront présents sur la commune du 26 au 29 mai, leur camp sera installé aux Varennes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Le 6 mai 2022,

Le Maire, Jean-Marc CHEVALIER

